

**ÉCONOME DIOCÉSAIN****Mission**

L'économe diocésain est appelé par l'Evêque pour une mission confiée de 5 ans, renouvelable à la discrétion de l'Evêque et de ses Conseils.

Doté d'une compétence canonique propre, l'économe diocésain administre les biens et les ressources de l'Eglise diocésaine et veille à la cohérence entre choix pastoraux et moyens économiques.

Mettant ses compétences et son action au service des finalités pastorales du diocèse, il dirige et organise le travail de l'économat qui s'acquitte des tâches exécutives avec ses collaborateurs (actuellement deux salariées, l'une est responsable administrative et comptable, l'autre comptable chargée de la gestion du denier avec deux bénévoles), afin d'être en mesure d'assumer cinq grandes fonctions :

- développement des ressources ;
- administration, comptabilité, finances, fiscalité ;
- gestion des ressources humaines, dans un environnement souvent complexe (présence à la fois de laïcs salariés et de bénévoles) ; cela constitue le premier défi à relever pour le diocèse, tant dans les relations avec les ministres ordonnés qu'avec les laïcs engagés dans la mission ;
- gestion de l'immobilier ;
- gestion de la dimension juridique (droit public, droit de l'Eglise et droits particuliers), transverse de tout ce qui précède.

Il a le souci de la lisibilité et de la crédibilité de l'Eglise locale à travers la gestion de ses affaires temporelles ainsi que de la stabilité financière, dont il doit rendre compte aux chrétiens du diocèse.

Il entretient des relations de qualité avec les curés et il est en contact fréquent avec les Conseils paroissiaux pour les affaires économiques, les comptables et les trésoriers de paroisse, auxquels il apporte conseil, expertise et formation. Il met en particulier en place des procédures, garantes de bonnes pratiques. Il les diffuse et s'assure de leur efficacité.

Il porte le souci de la vie matérielle des prêtres.

Assumant les responsabilités d'employeur, de par la délégation qui lui est donnée par le Conseil d'administration de l'Association diocésaine, il est responsable de la qualité de la gestion des personnes qui travaillent au service du diocèse (laïcs salariés et bénévoles). Il lui incombe de mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (embauches, évolutions, fins de mission, formation continue).

Il applique les orientations données par la Conférence des Evêques et participe à la réflexion provinciale et nationale des économes (réunions de Province, session nationale, groupes de travail, ...).

Il vit sa responsabilité en lien étroit avec son implication dans la vie de l'Église locale.

**Rattachement hiérarchique**

L'économe diocésain rend compte régulièrement à l'Evêque et à son Conseil diocésain pour les affaires économiques. Dans la gestion quotidienne, il en réfère au vicaire général, modérateur de la curie.

**Lieu de travail** : Le Centre diocésain situé 11bis, rue Jean Bart à Evreux

**Rémunération** : Brut annuel autour de 50 K€ pour un CDI à temps plein ; logement de fonction possible.

**Contact** : CV et LM à adresser avant le 20 octobre 2020 à [herve.giaume@catholique78.fr](mailto:herve.giaume@catholique78.fr)